

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 659

18 mars 2013

SOMMAIRE

Ecoteam-Lux	31591	Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l.	31598
Egerie S.A.	31586	Highland VII - PRI (1) S.à r.l.	31616
Electronique Commerciale Européenne S.A.	31586	Hoffnung	31589
ELM S.à r.l.	31591	Holding Six S.A.H.	31601
Emeraude Holding S.A.	31586	Hôtel-Restaurant Beau-Séjour Wiltz Sarl	31590
Emeraude Holding S.A.	31586	Independent Business ans Sales Advisers S.A.	31590
Entreprise Giovanni VITTORE S.à.r.l.	31591	Infor Global Solutions TopCo II	31590
Entreprise Vert 8 S.à r.l.	31591	Infor Lux Finance Company	31590
Eoxis Holding S.A.	31591	Lanvi S.à.r.l.	31625
Etudes et Formation S.A.	31590	LH Fund	31604
Faccio International S.à r.l.	31632	Lux PHARMA Participations SA	31602
Falcon Equity S.à r.l.	31587	Lux PHARMA Participations SARL	31602
Fiduciaire Lois et Taxes s.à.r.l.	31586	Maplux Ré	31605
First Class Cosmetics S.à.r.l.	31587	Marlow UK S. à r.l.	31632
First Target S.A.	31589	May Controls Solutions	31628
Galloway International S.à r.l.	31587	Maycoso S.à r.l.	31628
Garage Roger & Diego	31589	Megafit SA	31632
GenixWorks	31587	Megafit S.A., SPF	31632
Giggi Grill S.à r.l.	31587	Multi-Projects S.A.	31631
Ginko S.A.	31588	PLD Finance S.à.r.l.	31594
Goethe Investments S.à r.l.	31588	PricewaterhouseCoopers Training Administration Service Centre S.à r.l.	31632
Golf Development A.G.	31588	Repco 44 S.A.	31592
Gottschol Alcuilux S.A.	31588	Secapital S.à.r.l.	31596
Gran Ventana S.A.	31588	Yellow Wall S.à r.l.	31607
Greenrock S.A.	31589		
Guardian Digital Communications Luxembourg S. à r.l.	31589		

Emeraude Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 97.574.

Les comptes annuels au 31/03/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EMERAUDE HOLDING S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013019870/11.

(130023855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Egerie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 29.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013019865/11.

(130023894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Electronique Commerciale Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 77.283.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 Novembre 2012.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013019868/11.

(130023437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Emeraude Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 97.574.

Les comptes annuels au 31/03/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EMERAUDE HOLDING S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013019871/11.

(130023862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Fiduciaire Lois et Taxes s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3597 Dudelange, 2, rue Antoine Zinnen.
R.C.S. Luxembourg B 115.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019882/10.

(130023570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

First Class Cosmetics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 139.562.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019883/10.

(130023666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Falcon Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.769.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FALCON EQUITY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013019887/11.

(130023505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Galloway International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013019914/11.

(130023552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

GenixWorks, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 95.224.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013019915/11.

(130023610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Giggi Grill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 38, Grand'rue.

R.C.S. Luxembourg B 157.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013019930/11.

(130023942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Ginko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.744.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019931/10.

(130023660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Goethe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019932/10.

(130023835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Golf Development A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.578.

Die Konten zum 31.12.2011 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013019933/10.

(130023435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Gottschol Alcuilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.

R.C.S. Luxembourg B 92.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019934/10.

(130023834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Gran Ventana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 87.982.

I hereby resign as a member of the Board of Directors of Gran Ventana S.A., R.C.S Luxembourg B-87982, with registered office situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg with immediate effect.

Luxembourg, 20 December 2012.

Gilles Wecker.

Je donne ma démission par la présente en tant qu'administrateur du conseil d'administration de Gran Ventana S.A., R.C.S Luxembourg B-87982, avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, 20 le décembre 2012.

Gilles Wecker.

Référence de publication: 2013020600/14.

(130024742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Hoffnung, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.192.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 5 Février 2013 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de M. Christian Schnydrig, M. Frédéric Fasel et M. Christian Jeanrond à la fonction d'administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

2. L'Assemblée a approuvé la ré-élection du Réviseur d'Entreprises Agréé, Deloitte Audit S.à r.l. pour la période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Référence de publication: 2013020616/14.

(130024906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Greenrock S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 54.505.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020604/10.

(130024395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Guardian Digital Communications Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.100,40.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 126.612.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020590/10.

(130024430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Garage Roger & Diego, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 14, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 23.828.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020592/10.

(130024441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

First Target S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8442 Steinfort, 10, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 77.031.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020574/10.

(130024484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Hôtel-Restaurant Beau-Séjour Wiltz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 21, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 115.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020617/10.

(130024369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Infor Global Solutions TopCo II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.218.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020619/10.

(130024488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Infor Lux Finance Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.070.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020620/10.

(130024452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Independent Business ans Sales Advisers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 2-4, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 71.469.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020630/10.

(130024955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Etudes et Formation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 23, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 77.372.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social, le 8 février 2013

L'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Marie VER-LAINE, Monsieur Frank FEIDERT, né le 28 septembre 1958 à Luxembourg et demeurant à L-1840 Luxembourg, 27, Boulevard G.D. Charlotte.

L'assemblée décide de nommer un administrateur supplémentaire en la personne de Monsieur Olegario RIVERO-GOMEZ, né le 10 juin 1966 à Ortigueira (Espagne) et demeurant à L-8030 STRASSEN, 39, rue du Kiem.

Les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.

Référence de publication: 2013020556/14.

(130024943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Ecoteam-Lux, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 55.561.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer en notre qualité d'ancien-domiciliataire de la société
ECOTEAM-LUX

que nous dénonçons formellement le siège à l'adresse:

53 Route d'Arlon

L-8211 Mamer

avec effet immédiat.

Aniel Gallo

Réviseur d'entreprises

Référence de publication: 2013020540/14.

(130024571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

ELM S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 164.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020542/10.

(130024704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Eoxis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.422.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013020546/10.

(130024739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Entreprise Giovanni VITTORE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3249 Bettembourg, 107, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.683.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020535/10.

(130024438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Entreprise Vert 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013020536/10.

(130024412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Repco 44 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 131.084.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the twentieth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l, société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Trade Companies under the number B 110.464,

Here represented by Massimiliano della Zonca, employee, residing professionally at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, by virtue of power of attorney delivered to him under private seal on 19 December 2012,

Said power of attorney, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filled with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The "Repco 44 S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office in L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, has been incorporated by a deed of the notary Me Jean SECKLER, notary residing professionally in Junglinster, on May 11th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2159 on 1 October 2007,

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 131.084.

The subscribed capital of the Company is set at thirty-three thousand Euros (EUR 33,000.-), represented by three thousand three hundred (3,300) shares having a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, divided into eight hundred and twenty-two (822) class B shares (the «B Shares») and two thousand four hundred and seventy-eight (2,478) class A shares (the «A Shares» and, together with the B Shares, hereinafter the «Shares»), fully paid up.

The appearing party, represented as above, is the only owner of three thousand three hundred (3,300) shares of the Company.

The appearing party, represented as above, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

Being the sole shareholder of the Company, it expressly declares to proceed to the anticipated dissolution of the Company with immediate effect as well as to its liquidation.

The appearing party, represented as above, appoints itself as liquidator of the Company.

Being the sole shareholder and liquidator of the Company, the appearing party, represented as here above declares that all assets of the Company have been realized, and that any property of all assets have been transferred to the sole shareholder and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for (including, but not limited to, potential tax debts). Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the sole shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party, represented as above, gives discharge to the directors and auditor of the Company for their mandates up to this date.

It was decided to cancel the shares of the Company dissolved.

The corporate books and documents of the Company will be kept for a period of five years at the Company's registered office.

However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of the sole shareholder, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication of the present deed and subject to the fact that no creditor of the dissolved and liquidated Company requests the granting of any security interest.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand fifty five euros (1,055.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.464,

Dûment représentée par Massimiliano della Zonca, employé privé, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, en vertu d'une procuration sous seing-privée en date du 19 décembre 2012,

laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La comparante, représentée comme ci-avant, a exposé et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société anonyme «Repco 44 S.A.» ("la Société"), ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2159, le 1^{er} Octobre 2007,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 131.084,

Le capital social souscrit de la Société s'élève à de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), représenté par trois mille trois cents (3.300) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisées en huit cent vingt-deux (822) actions de catégorie B (les «Actions B») et deux mille quatre cent soixante-dix-huit (2.478) actions de catégorie A (les «Actions A», et les Actions A et les Actions B seront désignées ensemble, comme les «Actions»).

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'unique propriétaire des trois mille trois cents (3.300) actions de la Société.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

La comparante, représentée comme ci-avant se désigne comme liquidateur de la Société.

L'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer.

Le liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété du liquidateur, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

La comparante s'engage à procéder à l'annulation des actions de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social des actionnaires ou remboursement aux actionnaires ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à mille cinquante-cinq euros (1.055,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DELLA ZONCA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61923. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015995/120.

(130018601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

PLD Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.198.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of PLD International Holding LLC, a limited liability company existing under the laws of Delaware (USA), having its registered office at 2711, Centerville, etage Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware (USA), registered in the Commercial Register under the number 2757518,

by virtue of a proxy given on 19 December 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that PLD Finance S.à.r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed on July 26, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 816 on November 3, 1999 (the "Company");

- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that PLD International Holding LLC prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 20 December 2012 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 20 December 2012 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de PLD International Holding LLC, une société de droit des Delaware, ayant son siège social à 2711, Centerville, etage Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware (USA), inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 2757518,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société PLD Finance S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 26 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (le "Mémorial") numéro 816 du 3 novembre 1999 (la "Société");

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que PLD International Holding LLC précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 20 décembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 20 décembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62485. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015967/96.

(130018614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand twelve, on the thirteenth day of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Poland,
duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed “ne varietur” by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of SECAPITAL S.à.r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 23 November 2012 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”.

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member resolves to increase the Company’s corporate capital by an amount of PLN 1,091,000 (one million ninety-one thousand Polish zloty) in order to raise it from PLN 485,916,000 (four hundred eighty-five million nine hundred sixteen thousand Polish zloty) to PLN 487,007,000 (four hundred eighty-seven million seven thousand Polish zloty) by the creation and issue of 1,091 (one thousand ninety-one) new Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, to be issued at par, against cash, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class A corporate units, and to allocate the new Class A corporate units to Compartment A.

The sole member also resolves to increase the legal reserve related to Compartment A by an amount of PLN 109,100 (one hundred nine thousand one hundred Polish zloty) to raise it from PLN 19,615,200 (nineteen million six hundred fifteen thousand two hundred Polish zloty) to PLN 19,724,300 (nineteen million seven hundred twenty-four thousand three hundred Polish zloty).

Subscription - Payment

Thereupon appears KRUK S.A., predesignated, represented as above stated, who declares to subscribe to the 1,091 (one thousand ninety-one) newly issued Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each and to fully pay them up together with the amount of the legal reserve’s increase, by a contribution in cash, so that the total amount of PLN 1,200,100 (one million two hundred thousand one hundred Polish zloty) is as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The sole member resolves to amend article five (5) of the Company’s Articles of Incorporation, which henceforth will read as follows:

“The corporate capital of the company is fixed at PLN 487,007,000 (four hundred eighty-seven million seven thousand Polish zloty) divided into 313,496 (three hundred thirteen thousand four hundred ninety-six) Class A corporate units, 27,342 (twenty-seven thousand three hundred forty-two) Class B corporate units, 14,576 (fourteen thousand five hundred seventy-six) Class C corporate units, 24,385 (twenty-four thousand three hundred eighty-five) Class D corporate units and 107,208 (one hundred seven thousand two hundred eight) Class E corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-).

The capital and legal reserve increase is estimated at EUR 293,276.43 (exchange rate on December 13, 2012 PLN 1 = EUR 0.244377).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Pologne, ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 23 novembre 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 1.091.000 (un million quatre-vingt-onze mille zloty polonais) afin de le porter de son montant actuel de PLN 485.916.000 (quatre cent quatre-vingt-cinq millions neuf cent seize mille zloty polonais) à PLN 487.007.000 (quatre cent quatre-vingt-sept millions sept mille zloty polonais), par la création et l'émission de 1.091 (mille quatre-vingt-onze) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, émises au pair, libérées en numéraire et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales de catégorie A déjà existantes, et d'allouer les nouvelles parts sociales de catégorie A au Compartiment A.

L'associée unique décide également d'augmenter la réserve légale relative au Compartiment A à concurrence d'un montant de PLN 109.100 (cent neuf mille cent zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 19.615.200 (dix-neuf millions six cent quinze mille deux cents zloty polonais) à PLN 19.724.300 (dix-neuf millions sept cent vingt-quatre mille trois cents zloty polonais).

Souscription - Libération

Ensuite a comparu KRUK S.A., prédésignée, représentée comme stipulé ci-dessus, qui a déclaré souscrire aux 1.091 (mille quatre-vingt-onze) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et les libérer intégralement, ensemble avec le montant de l'augmentation de la réserve légale, le tout moyennant versement en numéraire, de sorte que le montant total de PLN 1.200.100 (un million deux cent mille cent zloty polonais) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 487.007.000 (quatre cent quatre-vingt-sept millions sept mille zloty polonais) représenté par 313.496 (trois cent treize mille quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales de catégorie A, 27.342 (vingt-sept mille trois cent quarante-deux) parts sociales de catégorie B, 14.576 (quatorze mille cinq cent soixante-seize) parts sociales de catégorie C, 24.385 (vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie D et 107.208 (cent sept mille deux cent huit) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

31598

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

L'augmentation du capital et de la réserve légale est évaluée à EUR 293.276,43 (taux de change du 13 décembre 2012: PLN 1 = EUR 0.244377).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2012. LAC/2012/60599. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016027/123.

(130018813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 42.785,62.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 149.352.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth December.

Before Notary Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The "Shareholders" are:

Henderson Global Group Ltd, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Fleming Court, Fleming Place, Dublin 4, Ireland and registered in Ireland under number 462911,
and

Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 30 October 2009, having its registered office at 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.352,

duly represented by Marion Finzi, pursuant to proxies given on 12th and 19th December 2012 (the "Proxyholder").

The "Company" is Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l., aforementioned and whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time on 20 December 2011 pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Association number 638, page 30599, on 10 March 2012.

The proxy forms appointing the Proxyholder representing the Shareholders, signed ne varietur by the Shareholders, shall remain annexed to the present deed and be registered with it.

The Shareholders, acting in their capacity as shareholders of the Company, hereby pass the following resolutions before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg:

Resolutions

First resolution

It is resolved to reduce the Company's share capital by an amount of four thousand five hundred and three Pounds Sterling and seventy-five pence (GBP 4,503.75) so as to decrease the Company's share capital from its current amount of forty-seven thousand two hundred and eighty-nine Pounds Sterling and thirty-seven pence (GBP 47,289.37) to forty-two thousand seven hundred and eighty-five Pounds Sterling and sixty-two pence (GBP 42,785.62) by cancellation of fifty (50) Class A8 Shares having an accounting par value of ninety Pounds Sterling and seven point five pence (GBP 90.075) each and which shall be owned by the Company at the time of the decision to cancel them.

Second resolution

It is resolved to amend article 5.1 of the Articles of the Company, in order to reflect the capital reduction referred to in the resolution above, so that henceforth it shall read as follows:

" Art. 5. Issued Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is fixed at forty-two thousand seven hundred and eighty-five Pounds Sterling and sixty-two pence (GBP 42,785.62) represented by four hundred and seventy-five (475) shares with an accounting par value of ninety Pounds Sterling and seven point five pence (GBP 90.075) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into eight (7) classes, as follows:

- one hundred and seventy-five (175) class A1 shares,
- fifty (50) class A2 shares,
- fifty (50) class A3 shares,
- fifty (50) class A4 shares,
- fifty (50) class A5 shares,
- fifty (50) class A6 shares,
- fifty (50) class A 7 shares,

Together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles."

Third resolution

It is resolved to amend article 26.4 in the Articles of the Company, in order to reflect the cancellation of the class A8 shares, which shall read as follows:

" **26.4.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class A6 Shares held by them, then
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole of the last outstanding class of shares (by alphabetical order) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in reverse alphabetical order."

Costs and notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1400.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Shareholders (or, as appropriate, its proxyholder), who is known to the Notary by their name, first name, civil status and residence, the Shareholders (or, as appropriate, its proxyholder) and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Résolutions des associés de la Société passées le 20 décembre 2012

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant notaire Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les "Associés" sont:

Henderson Global Group Ltd, une société de droit irlandais, ayant son siège social à Fleming Court, Fleming Place, Dublin 4, Irlande et enregistrée en Irlande sous le numéro 462911;

et

Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par acte notarié du 30 octobre 2009, ayant son siège social au 4a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.352.

Dûment représentés par Marion Finzi, par des procurations données en date du 12 et 19 décembre 2012 (le "Mandataire").

La "Société" est Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l., susmentionnée, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.352 et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 20 décembre 2011 par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 638, page 30599 du 10 mars 2012.

Lesdites procurations nommant le Mandataire, signées "ne varietur" par les Associés resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Les Associés ont passé les résolutions suivantes par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg:

Résolutions

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société par un montant de quatre mille cinq cent trois livres sterling et soixante-quinze pence (GBP 4.503,75) afin de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-neuf livres sterling et trente-sept pence (GBP 47.289,37) à quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-cinq livres sterling et soixante-deux pence (GBP 42.785,62) par l'annulation de cinquante (50) Parts Sociales de classe A8 ayant une valeur nominale de quatre vingt dix livres sterling et zéro soixante-quinze pence (GBP 90,075) chacune et qui sont détenues par la Société au moment de la décision de les annuler.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital décrite dans la résolution ci-dessus, afin que celui-ci se lise comme suit:

" Art. 5. Capital Social Emis.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-cinq livres sterling et soixante-deux pence (GBP 42.785,62) représenté par quatre cent soixante-quinze (475) parts sociales avec une valeur comptable de quatre-vingt-dix livres sterling et zéro soixante-quinze pence (GBP 90,075) et divisé en sept (7) classes comme suit:

- cent-soixante-quinze (175) parts sociales de classe A1,
- cinquante (50) parts sociales de classe A2,
- cinquante (50) parts sociales de classe A3,
- cinquante (50) parts sociales de classe A4,
- cinquante (50) parts sociales de classe A5,
- cinquante (50) parts sociales de classe A6,
- cinquante (50) parts sociales de classe A7.

Toutes appelées les «Parts Sociales de Classe A» ou les «Parts Sociales» et ayant les droits et caractéristiques définis dans les Statuts."

Troisième résolution

Il est décidé de modifier l'article 26.4 dans les Statuts de la Société, afin de refléter l'annulation des Parts Sociales de classe A8, afin que celui-ci se lise comme suit:

" **26.4.** La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par les Associés conformément aux dispositions suivantes:

- les détenteurs des Parts Sociales de classe A1 ont droit de recevoir les distributions de dividendes en rapport a une telle année d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0.10%) de la valeur au pair comptable des Parts Sociales de classe A1 qu'ils détiennent.
- les détenteurs des parts sociales de classe A2 ont droit de recevoir les distributions de dividendes en rapport a une telle année d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0.15%) de la valeur au pair comptable des parts sociales de classe A2 qu'ils détiennent.
- les détenteurs des parts sociales de classe A3 ont droit de recevoir les distributions de dividendes en rapport a une telle année d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0.20%) de la valeur au pair comptable des parts sociales de classe A3 qu'ils détiennent.
- les détenteurs des parts sociales de classe A4 ont droit de recevoir les distributions de dividendes en rapport à une telle année d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0.25%) de la valeur au pair comptable des parts sociales de classe A4 qu'ils détiennent

- les détenteurs des parts sociales de classe A5 ont droit de recevoir les distributions de dividendes en rapport à une telle année d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0.30 %) de la valeur au pair comptable des parts sociales de classe A5 qu'ils détiennent

- les détenteurs des parts sociales de classe A6 ont droit de recevoir les distributions de dividendes en rapport à une telle année d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0.35%) de la valeur au pair comptable des parts sociales de classe A6 qu'ils détiennent.

- les détenteurs des parts sociales de classe A7 ont droit de recevoir le reliquat de toute distribution de dividende.

Si la totalité de la dernière classe de parts sociales restante (par ordre alphabétique) a été annulée suite au remboursement, rachat ou autre, au moment de la distribution, le restant de toute distribution sera alloué à la classe de parts sociales qui précède dans l'ordre alphabétique inversé."

Frais et acte notarié

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.400.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare qu'à la demande des Associés, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise primera.

Le présent acte est fait au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux Associés (ou leurs mandataires) connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marion Finzi et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. LAC/2012/61928. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015729/169.

(130018780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Holding Six S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.680.

L'an deux mille douze, le trente et un octobre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "HOLDING SIX S.A.H." établie et ayant son siège à L-1331, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 264 du 5 mars 2004, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 98.680, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF alors de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 26 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1682 du 18 août 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Patricia HENRY, Senior Accountant, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Frédérique Mary, Secrétaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roland CIMOLINO, Director, demeurant professionnellement à Luxembourg, Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination du liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Détermination de la rémunération du liquidateur.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée. Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur la société COMMUNITY LINK S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B138.621.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est requise. Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société. Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: HENRY, MARY, CIMOLINO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 novembre 2012. Relation: LAC/2012/51554. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015744/65.

(130019054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Lux PHARMA Participations SA, Société Anonyme,
(anc. Lux PHARMA Participations SARL).

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 170.801.

—
RECTIFICATIF

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE VINGT-Deuxième JOUR DU MOIS DE JANVIER.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

Ont comparu:

1) Monsieur Carlo SANTOITEMMA, employé, demeurant professionnellement au 37/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en sa qualité de Président,

2) Monsieur Joseph CONTER, employé privé, demeurant professionnellement au 19, Grand-Rue à L-8510 Redange-sur-Attert, en sa qualité de secrétaire,

3) Monsieur Marco PATERNO CASTELLO, employé privé, demeurant professionnellement au 37/A, avenue J.F. Kennedy, en sa qualité de scrutateur,

de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire instrumentant en date du 05 octobre 2012, enregistré à Redange-sur-Attert, en date du 08 octobre 2012, RED/2012/1322 de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "Lux PHARMA Participations SARL", ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 août 2012, publié au Mémorial C n° 2273 du 12 septembre 2012, et immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 170801,

déclarent que dans le prédit acte du 05 octobre 2012, à la quatrième résolution en version anglaise et en version française, a été erronément indiqué comme suit:

Version anglaise

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint a board of directors composed of five members.

The following are appointed directors:

1. Mr Juan PEREZ CALOT, born on 22 September 1955 in Valencia (Spain), residing professionally at 159, 1°B Paseo de la Castellana, E-28046 Madrid
2. Mr Vicente E. CASTELLANO, born on 3 September 1948 in Valencia (Spain), residing professionally at 159, 1°B Paseo de la Castellana, E-28046 Madrid
3. Mr Federico GOMIS, born on 21 September 1981 in Valencia (Spain), residing professionally at 159, 1°B Paseo de la Castellana, E-28046 Madrid
4. Mr Antonio IRASTORZA, born on 20 April 1955 in Bilbao (Spain), residing professionally at Flat 4, The Broadway, 12a, Finsbury Square, London
5. Mr Carlo SANTOIE MMA, born on 25 March 1967 in Matera (Italy), residing professionally at 37/A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

Their mandate is fixed for a duration of five years and shall cease at the general annual meeting to be held in the year 2017.

The following is appointed external auditor:

Audit & Consulting Services Sàrl, 9-11 rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Its mandate shall cease at the annual general meeting to be held in the year 2017.

Version française

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à la nomination d'un conseil d'administration composé de cinq membres.

Ils sont appelés à la fonction d'administrateurs:

1. Monsieur Juan PEREZ CALOT, né le 22 septembre 1955 à Valencia (Espagne) domicilié professionnellement au 159, 1°B Paseo de la Castellana E-28046 Madrid
2. Monsieur Vicente E. CASTELLANO, né le 03 septembre 1948 à Valencia (Espagne) domicilié professionnellement au 159, 1°B Paseo de la Castellana E-28046 Madrid
3. Monsieur Federico GOMIS, né le 21 septembre 1981 à Valencia (Espagne) domicilié professionnellement au 159, 1°B Paseo de la Castellana E-28046 Madrid
4. Monsieur Antonio IRASTORZA, né le 20 avril 1955 à Bilbao (Espagne) domicilié professionnellement au Flat 4, The Broadway, 12a, Finsbury Square, London
5. Monsieur Carlo SANTOIE MMA, né le 25 mars 1967 à Matera (Italie) domicilié professionnellement au 37/A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

Leur mandat est fixé à cinq années et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2017.

A été appelé à la fonction de commissaire aux comptes:

Audit & Consulting Services Sàrl, 9-11 rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2017.

alors qu'ils auraient dû se lire comme suit:

Version anglaise

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint a board of directors composed of three members.

The following are appointed A-class directors:

1. Mr Juan PEREZ CALOT, born on 22 September 1955 in Valencia (Spain), residing professionally at 159, 1°B Paseo de la Castellana, E-28046 Madrid

2. Mr Vicente E. CASTELLANO, born on 3 September 1948 in Valencia (Spain), residing professionally at 159, 1°B Paseo de la Castellana, E-28046 Madrid

3. Mr Federico GOMIS, born on 21 September 1981 in Valencia (Spain), residing professionally at 159, 1°B Paseo de la Castellana, E-28046 Madrid.

Their mandate is fixed for a duration of five years and shall cease at the general annual meeting to be held in the year 2017.

The following is appointed external auditor:

Audit & Consulting Services Sàrl, 9-11 rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Its mandate shall cease at the annual general meeting to be held in the year 2017.

Version française

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à la nomination d'un conseil d'administration composé de trois membres.

Ils sont appelés à la fonction d'administrateurs de classe A:

1. Monsieur Juan PEREZ CALOT, né le 22 septembre 1955 à Valencia (Espagne) domicilié professionnellement au 159, 1°B Paseo de la Castellana E-28046 Madrid

2. Monsieur Vicente E. CASTELLANO, né le 03 septembre 1948 à Valencia (Espagne) domicilié professionnellement au 159, 1°B Paseo de la Castellana E-28046 Madrid

3. Monsieur Federico GOMIS, né le 21 septembre 1981 à Valencia (Espagne) domicilié professionnellement au 159, 1°B Paseo de la Castellana E-28046 Madrid

Leur mandat est fixé à cinq années et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2017.

A été appelé à la fonction de commissaire aux comptes:

Audit & Consulting Services Sàrl, 9-11 rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2017.

Les comparants déclarent que mise à part le changement du contenu de la quatrième résolution le contenu de la prédite assemblée générale extraordinaire du 05 octobre 2012 reste inchangé et ils prient le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte rectificatif.

Signé: C. SANTOIEEMMA, J. CONTER, M. PATERNO CASTELLO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 janvier 2013. Relation: RED/2013/110. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 30 janvier 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013015813/106.

(130018974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

LH Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 148.222.

DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le vingt-et-un janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, (le "Mandataire"),

agissant selon une autorisation spéciale du conseil de gérance de l'associé commandité de la Société, conformément à une procuration du 10 janvier 2013.

Ladite procuration restera, après avoir signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le Mandataire déclare et demande au notaire ce qui suit:

I. LH FUND, société en commandite par actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé, avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 148.222, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1973 du 9 octobre 2009.

II. Le Mandataire prie le notaire d'acter que conformément à l'article 181(6) de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée, (la "Loi de 2010"), la liquidation du dernier compartiment de la Société entraîne la liquidation de la Société;

III. Le Mandataire prie le notaire de constater que, étant donné que le seul compartiment de la Société a été liquidé en date du 28 décembre 2012, le conseil de gérance de l'associé commandité décide d'approuver la dissolution de la Société avec effet immédiat;

IV. Au vu des considérations susmentionnées aux points II et III, le Mandataire, pour le compte du conseil de gérance de l'associé commandité, demande au notaire de constater la dissolution de la Société;

V. Le notaire soussigné attire l'attention du Mandataire sur le fait que, compte tenu de l'absence ou de nomination formelle d'un liquidateur, l'associé commandité pourra être considéré comme liquidateur vis-à-vis des tiers, (conformément à l'article 143 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée).

VI. Les livres sociétaires et les comptes de la Société seront gardés pour une période de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le Mandataire soussigné a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2013. Relation: LAC/2013/3320. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015820/42.

(130018976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Maplux Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 29.814.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the seventh December.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

MAPFRE S.A., a company existing and governed by the laws of Spain, with its registered office Ctra Pozuelo 52, E-28222 Majadahonda (MADRID) (Madrid Commercial Register under volume 2217, general 1585 section 3a Companies book, sheet 31 with Tax Identification Number A/08055741),

here represented by Mrs. Geraldine NUCERA, Employee, residing professionally in Luxembourg (L-2740) by virtue of a proxy granted by the sole Shareholder on November 20th, 2012.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder (the "Principal") and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder of MAPLUX RE, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-29.814 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed on December 28th, 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°137 of May 22nd, 1989.

II.- The Company has a share capital of two million seven hundred fifty-four thousand euro (EUR 2,754,000) divided into two thousand seven hundred (2,700) shares with a par value of one thousand and twenty euro (EUR 1,020.-) per share.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to dissolve the Company and to proceed with the immediate liquidation of the Company.

V.- The Principal appoints Aon Insurance Managers (Luxembourg) SA as liquidator and declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution; as it results of the accounts situation established on December 6th, 2012.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors as well as to the auditor and the liquidator for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, Grand Duchy of Luxembourg.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MAPFRE S.A., une société gouvernée par les lois espagnoles, dont le siège social est Ctra Pozuelo 52, E-28222 Majadahonda (MADRID) (Registre de Commerce et des sociétés de Madrid volume 2217, général 1585 section 3a Livre des Sociétés, pages 31 avec numéro d'identification A/08055741),

ici représentée aux fins des présentes par Mme Geraldine NUCERA, Employée, demeurant professionnellement L-2740 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 novembre 2012.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est l'actionnaire unique de MAPLUX RE, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-29.814 (la "Société"), constituée suivant acte notarié le 28 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 137 du 22 mai 1989

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à deux millions sept-cent cinquante quatre mille euros (2.754.000,- EUR) divisé en deux mille sept cent actions (2.700) actions ayant une valeur nominale de mille vingt euros (1.020,- EUR) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- Le Mandant nomme Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A. aux fonctions de liquidateur et déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable au 6 décembre 2012.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société ainsi qu'au réviseur agréé indépendant et au liquidateur pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, Grand-Duché de Luxembourg.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à

compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59185. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015858/100.

(130018463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Yellow Wall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 174.784.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of January.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CENTRALIS S.A., société anonyme, a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under the number B 113474,

duly represented by Mr Cyrille Teres, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on the twenty-third day of January.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person representing the incorporator and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporator, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of Yellow Wall S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

The Company may particularly grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed corporate capital may be changed at any time by decision of the sole member or, as the case may be, by decision of the general meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of incorporation.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Art. 6. Transfer of Units. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In case of a sole member, the units of the Company are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs of the members of the Company are allowed to seal assets or documents of the Company.

Art. 7. Redemption of Units. The Company may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the member(s).

Title III. General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a general meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

Art. 10. Single Member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing.

Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers. The Company shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. Upon decision of the general meeting of members, the members of the board of managers might be split into two categories, respectively denominated class A managers and class B managers. The manager(s) need(s) not to be member(s).

The managers are appointed and removed, ad nutum, by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference, telephone or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

In case the managers are split into two categories, at least one class A manager and one class B manager shall be present or represented. Any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers, present or represented, including at least one class A manager and one class B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his/her absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any manager or managers of the board or to any

committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Company shall be bound by (i) the single signature of the single manager in the event only one manager was appointed or (ii) in case of plurality of managers, the joint signature of any two managers of the Company or (iii) in case the managers are split into two categories, the joint signature of one class A manager and one class B manager of the Company or (iv) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.
- (iii) The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI. Supervision

Art. 20. Statutory Auditor. The Company may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be members.

The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of members.

Title VII. Winding up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 21. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Company.

Art. 22. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended.

Transitory dispositions

The first financial year will begin as at the date hereof and will end on December 31, 2013.

Subscription and Paying-up

The appearing party CENTRALIS S.A., prenamed, duly represented as here above stated, hereby declares that it subscribes to the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units representing the total subscribed corporate capital.

All the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units have been fully paid in by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital, takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at L-1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers.
- 2) The number of managers is fixed at one (1).
- 3) The following person is appointed as single manager for an unlimited period:
- Mr Aidan FOLEY, director of companies, born in Port Lairge, Waterford, Ireland, on December 8, 1976 and professionally residing at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder(s), known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CENTRALIS S.A., société anonyme, existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113474,

dûment représentée par Monsieur Cyrille Teres, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du vingt-trois janvier 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le fondateur, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Forme - Nom. Il est créé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de Yellow Wall S.à r.l. (ci-après dénommée la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

La Société pourra en particulier accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérant(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers des associés de la Société ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions légales applicables, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III. Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Sur décision de l'assemblée générale des associés, les membres du conseil de gérance peuvent être répartis en deux catégories, nommés respectivement gérants de catégorie A et gérants de catégorie B. Le (s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués, ad nutum, par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéo conférence, téléphone ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par email.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Dans l'éventualité où les gérants sont répartis en deux catégories, au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B devra être présent ou représenté. Toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, présents ou représentés, y inclus au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature unique du gérant unique dans l'éventualité où un seul gérant a été nommé ou (ii) en cas de pluralité de gérants, la signature conjointe de deux gérants ou (iii) en cas de pluralité de gérants répartis en deux catégories, la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou (iv) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.
- (iii) le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI. Surveillance

Art. 20. Commissaire aux comptes. La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera à la date sus-indiquée et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

La partie comparante CENTRALIS S.A., prénommée, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, déclare par la présente souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à un (1).
- 3) La personne suivante est nommée en qualité de gérant unique pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Aidan FOLEY, administrateur de sociétés, né le 8 décembre 1976 à Port Lairge, Waterford, Irlande et demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Teres, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4098. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016696/475.

(130019856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Highland VII - PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 245.779,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.560.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Highland VII - PRI (1) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.560 (the Company). The Company was incorporated on May 14, 2009, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1277 dated July 2, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on December 2, 2010, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 257 dated February 8, 2011.

There appeared:

Highland Capital Partners VII Limited Partnership, a limited partnership organised under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, registered with the Registrar of Companies of the State of Delaware under number 0508841084052599 (the Sole Shareholder),

here represented by Maître Tulay Sonmez, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all of the twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, fifty-five thousand four hundred and twelve (55,412) class A shares, seven thousand six hundred and forty (7,640) class A1 shares, twenty-four thousand two hundred and nineteen (24,219) class A2 shares, forty-four thousand one hundred and eighty-four (44,184) class B shares, sixteen thousand two hundred and twenty-five (16,225) class C shares, twenty-five thousand seven hundred and seventy-two (25,772) class D shares and sixteen thousand six hundred and fifty-three (16,653) class E shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, subscribed and fully paid-up, representing the entirety of the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Creation of a new class of shares, being the class F "tracker" shares (the Class F Shares), having a nominal value of one euro (EUR 1) each, which will have such rights and features as set out in the Articles as they are proposed to be amended in items 5. and 6. of this agenda;

3. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of forty-three thousand one hundred and seventy-four euro (EUR 43,174) in order to bring the said share capital from its current amount of two hundred and two thousand six hundred and five euro (EUR 202,605), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, fifty-five thousand four hundred and twelve (55,412) class A shares, seven thousand six hundred and forty (7,640) class A1 shares, twenty-four thousand two hundred and nineteen (24,219) class A2 shares, forty-four thousand one hundred and eighty-four (44,184) class B shares, sixteen thousand two hundred and twenty-five (16,225) class C shares, twenty-five thousand seven hundred and seventy-two (25,772) class D shares and sixteen thousand six hundred and fifty-three (16,653) class E shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of two hundred forty-five thousand seven hundred and seventy-nine euro (EUR 245,779), by way of the issue of forty-three thousand one hundred and seventy-four (43,174) new Class F Shares;

4. Subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified under item 3. above;

5. Amendment to article 5.1. of the Articles in order to reflect the creation and issuance of the new Class F Shares as proposed above;

6. Amendment to article 16.2. of the Articles;

7. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and to any partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company; and

8. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create a new class of shares of the Company, being the class F "tracker" shares (the Class F Shares), having a nominal value of one euro (EUR 1) each, which will have such rights and features as set out in the Articles as they will be amended pursuant to the below resolutions.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty-three thousand one hundred and seventy-four euro (EUR 43,174) in order to bring the said share capital from its current amount of two hundred and two thousand six hundred and five euro (EUR 202,605), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, fifty-five thousand four hundred and twelve (55,412) class A shares, seven thousand six hundred and forty (7,640) class A1 shares, twenty-four thousand two hundred and nineteen (24,219) class A2 shares, forty-four thousand one hundred and eighty-four (44,184) class B shares, sixteen thousand two hundred and twenty-five (16,225) class C shares, twenty-five thousand seven hundred and seventy-two (25,772) class D shares and sixteen thousand six hundred and fifty-three (16,653) class E shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of two hundred forty-five thousand seven hundred and seventy-nine euro (EUR 245,779), by way of the issue of forty-three thousand one hundred and seventy-four (43,174) new Class F Shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Highland Capital Partners VII Limited Partnership, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to forty-three thousand one hundred and seventy-four (43,174) newly issued Class F Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up at the price of forty-three thousand one hundred seventy-four euro and twenty-four cents (EUR 43,174.24), of which (i) forty-three thousand one hundred and seventy-four euro (EUR 43,174) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. twenty-four cents (EUR 0.24) to the share premium account of the Company connected to the Class F Shares, by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of forty-three thousand one hundred seventy-four euro and twenty-four cents (EUR 43,174.24) that it held against the Company (the Receivable).

Further, it was evidenced by a certificate dated December 6, 2012, issued jointly by Highland Capital Partners VII Limited Partnership and the Company that at the date of such certificate:

- «1. the Sole Shareholder is the owner of the Receivable;
2. the Sole Shareholder is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable, which is freely transferable;
3. the value of the Receivable is forty-three thousand one hundred seventy-four euro and twenty-four cents (EUR 43,174.24); and
4. upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Receivable will be extinguished by way of confusion for the purpose of article 1300 of the Luxembourg civil code.»

Said certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further the increase in share capital, as follows:

	Shares
Highland Capital Partners VII	12,500 Ordinary Shares
	55,412 Class A Shares
	7,640 Class A1 Shares
	24,219 Class A2 Shares
	44,184 Class B Shares
	16,225 Class C Shares
	25,772 Class D Shares
	16,653 Class E Shares
	43,174 Class F Shares
Total:	245,779 Shares

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend Article 5.1. of the Articles which shall be reworded as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at two hundred forty-five thousand seven hundred and seventy-nine euro (EUR 245,779), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares, and individually, an Ordinary Share), fifty-five thousand four hundred and twelve (55,412) class A shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A Shares, and individually, a Class A Share), seven thousand six hundred and forty (7,640) class A1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A1 Shares, and individually, a Class A1 Share), twenty-four thousand two hundred and nineteen (24,219) class A2 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A2 Shares, and individually, a Class A2 Share), forty-four thousand one hundred and eighty-four (44,184) class B shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class B Shares, and individually, a Class B Share), sixteen thousand two hundred and twenty-five (16,225) class C shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class C Shares, and individually, a Class C Share), twenty-five thousand seven hundred and seventy-two (25,772) class D shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class D Shares, and individually, a Class D Share), sixteen thousand six hundred and fifty-three (16,653) class E shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class E Shares, and individually, a Class E Share) and forty-three thousand one hundred and seventy-four (43,174) class F shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class F Shares, and individually, a Class F Share, and together with the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares, the Shares, and individually and irrespectively to the class of shares it belongs, a Share).

The Company may also create and issue additional classes of shares to be designated distinctively as a class that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track. The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares constitute separate classes of shares in the Company, but rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

The Class A Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A shares of its fully owned subsidiary, Highland VII - PRI (2) S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.561 (the Subsidiary).

The Class A1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A1 shares of the Subsidiary.

The Class A2 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A2 shares of the Subsidiary.

The Class B Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class B shares of the Subsidiary.

The Class C Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class C shares of the Subsidiary.

The Class D Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class D shares of the Subsidiary.

The Class E Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class E shares of the Subsidiary.

The Class F Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class F shares of the Subsidiary."

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting further resolves to amend Article 16.2. of the Articles which shall be reworded as follows:

" **16.2.** After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the shares of each class, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their shares (nominal value and, as the case may be, share premium), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(b) for the avoidance of any doubt:

- the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A shares of the Subsidiary (the Class A Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class A1 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A1 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A1 shares of the Subsidiary (the Class A1 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A1 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class A2 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A2 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A2 shares of the Subsidiary (the Class A2 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A2 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class B Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class B shares of the Subsidiary (the Class B Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class C Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class C shares of the Subsidiary (the Class C Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class D Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class D shares of the Subsidiary (the Class D Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class E Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class E Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class E shares of the Subsidiary (the

Class E Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class E Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers; and

- the holders of the Class F Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class F Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class F shares of the Subsidiary (the Class F Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class F Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(c) the general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from a specific investment which performance and returns are tracked by a particular class of shares. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of Ordinary Shares on a pro rata basis to the number of Ordinary Shares held by them."

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorised any manager of the Company, any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and any partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximatively two thousand Euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dixième jour du mois de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Highland VII - PRI (1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.560 (la Société). La Société a été constituée le 14 mai 2009 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1277 du 2 juillet 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant en date du 2 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 257 du 8 février 2011.

A comparu:

Highland Capital Partners VII Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, immatriculée au Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 050884108-4052599 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Tulay Sonmez, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, les cinquante-cinq mille quatre cent douze (55.412) parts sociales de classe A, les sept mille six cent quarante (7.640) parts sociales de classe A1, les vingt-quatre mille deux cent dix-neuf (24.219) parts sociales de classe A2, les quarante-quatre mille cent quatre-vingt-quatre (44.184) parts sociales de classe B, les seize mille deux cent vingt-cinq (16.225) parts sociales de classe C, les vingt-cinq mille sept cent soixante-douze (25.772) parts sociales de classe D et les seize mille six cent cinquante-trois (16.653) parts sociales de classe E, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, souscrites et entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales, soit les parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, qui auront les droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts qui font l'objet d'une modification concernant les points 5. et 6. du présent ordre du jour;
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-trois mille cent soixante-quatorze euros (EUR 43.174) afin de porter le capital social de son montant actuel de deux cent deux mille six cent cinq euros (EUR 202.605) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, cinquante-cinq mille quatre cent douze (55.412) parts sociales de classe A, sept mille six cent quarante (7.640) parts sociales de classe A1, vingt-quatre mille deux cent dix-neuf (24.219) parts sociales de classe A2, quarante-quatre mille cent quatre-vingt-quatre (44.184) parts sociales de classe B, seize mille deux cent vingt-cinq (16.225) parts sociales de classe C, vingt-cinq mille sept cent soixante-douze (25.772) parts sociales de classe D et seize mille six cent cinquante-trois (16.653) parts sociales de classe E, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à deux cent quarante-cinq mille sept cent soixante-dix-neuf euros (EUR 245.779), par l'émission de quarante-trois mille cent soixante-quatorze (43.174) nouvelles parts sociales de classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
4. Souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 3 ci-dessus;
5. Modification de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'émission des nouvelles parts sociales proposée au point 2 ci-dessus;
6. Modification de l'article 16.2. des Statuts;
7. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement renommées dans le registre des associés de la Société. Et
8. Divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts sociales, soit les parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, qui auront les droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts tels que modifiés en vertu des résolutions suivantes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de quarante-trois mille cent soixante-quatorze euros (EUR 43.174) afin de porter le capital social de son montant actuel de deux cent deux mille six cent cinq euros (EUR 202.605) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, cinquante-cinq mille quatre cent douze (55.412) parts sociales de classe A, sept mille six cent quarante (7.640) parts sociales de classe A1, vingt-quatre mille deux cent dix-neuf (24.219) parts sociales de classe A2, quarante-quatre mille cent quatre-vingt-quatre (44.184) parts sociales de classe B, seize mille deux cent vingt-cinq (16.225) parts sociales de classe C, vingt-cinq mille sept cent soixante-douze (25.772) parts sociales de classe D et seize mille six cent cinquante-trois (16.653) parts sociales de classe E, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à deux cent quarante-cinq mille sept cent soixante-dix-neuf euros (EUR 245.779), par l'émission de quarante-trois mille cent soixante-quatorze (43.174) nouvelles parts sociales de classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante aux nouvelles Parts Sociales de Classe F et la libération intégrale de l'augmentation du capital social:

Souscription et Libération

Highland Capital Partners VII Limited Partnership, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à quarante-trois mille cent soixante-quatorze (43.174) Parts Sociales de Classe F nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement au prix de quarante-trois mille cent soixante-quatorze euros et vingt-quatre cents (EUR 43.174,24), dont (i) quarante-trois mille cent soixante-quatorze euros (EUR 43.174) sont affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) la différence, i.e. vingt-quatre cents (EUR 0,24) à un compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe F, par un apport en nature composé

d'une créance d'un montant de quarante-trois mille cent soixante-quatorze euros et vingt-quatre cents (EUR 43.174,24) qu'elle détient envers la Société (la Créance).

De plus, il résulte d'un certificat émis en date du 6 décembre 2012 conjointement par Highland Capital Partners VII Limited Partnership et la Société que, en date de ce certificat:

- «1. L'Associé Unique est le propriétaire de la Créance;
2. L'Associé Unique est le seul autorisé à détenir la Créance et a le pouvoir de disposer de détenir la Créance, qui est librement cessible;
3. la valeur de la Créance est de quarante-trois mille cent soixante-quatorze euros et vingt-quatre cents (EUR 43.174,24); et
4. dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Créance sera éteinte par voie de confusion aux fins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.»

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée décide de noter que suite à l'augmentation du capital social, l'actionnariat dans la Société se présente comme suit:

	Parts Sociales
Highland Capital Partners VII Limited Partnership	12.500 Parts Sociales Ordinaires
	55.412 Parts Sociales de Classe A
	7.640 Parts Sociales de Classe A1
	24.219 Parts Sociales de Classe A2
	44.184 Parts Sociales de Classe B
	16.225 Parts Sociales de Classe C
	25.772 Parts Sociales de Classe D
	16.653 Parts Sociales de Classe E
	43.174 Parts Sociales de Classe F
Total:	245.779 Parts Sociales

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent quarante-cinq mille sept cent soixante-dix-neuf euros (EUR 245.779), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), cinquante-cinq mille quatre cent douze (55.412) parts sociales de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A), sept mille six cent quarante (7.640) parts sociales de classe A1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A1, et individuellement, une Part Sociale de Classe A1), vingt-quatre mille deux cent dix-neuf (24.219) parts sociales de classe A2 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A2, et individuellement, une Part Sociale de Classe A2), quarante-quatre mille cent quatre-vingt-quatre (44.184) parts sociales de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe B, et individuellement, une Part Sociale de Classe B), seize mille deux cent vingt-cinq (16.225) parts sociales de classe C sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe C, et individuellement, une Part Sociale de Classe C), vingt-cinq mille sept cent soixante-douze (25.772) parts sociales de classe D sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe D, et individuellement, une Part Sociale de Classe D), seize mille six cent cinquante-trois (16.653) parts sociales de classe E sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe E, et individuellement, une Part Sociale de Classe E), quarante-trois mille cent soixante-quatorze (43.174) parts sociales de classe F sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe F, et individuellement, une Part Sociale de Classe F, et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D et les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales, et individuellement et indépendamment de la classe de parts sociales à laquelle elle appartient, une Part Sociale).

La Société peut également créer et émettre des autres classes de parts sociales qu'il faudra désigner différemment comme une classe qui tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront. Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts sociales de Classe E et les Parts Sociales de Classe F forment des classes séparées de parts sociales dans la Société, mais ont les mêmes droits et obligations à tous égards sauf disposition particulière ci-après.

Les Parts Sociales de Classe A tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A de sa filiale détenue entièrement, Highland VII - PRI (2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.561 (la Filiale).

Les Parts Sociales de Classe A1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A1 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe A2 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A2 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe B tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe B de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe C tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe C de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe D tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe D de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe E tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe E de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe F tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe F de la Filiale."

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 16.2. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

" **16.2.** Après l'affectation de tous bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires légales, tous les autres bénéfices seront distribués et payés comme suit:

(a) Les détenteurs des parts sociales de chaque classe, au prorata du capital investi par chacun d'entre eux pour leurs parts sociales (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission), auront droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les actifs acquis avec les produits de la souscription aux parts sociales de cette classe, moins (ii) tous frais directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(b) En tout état de cause:

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A1 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A2 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A2 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A2 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A2), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A2, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe B de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe B), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe B, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe C au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe C de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe C), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe C, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe D de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe D), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe D, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe E de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe E), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe E, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance; et

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe F pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe F de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe F), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe F, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance

(c) L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus (le cas échéant) des bénéfices qui ne sont pas dérivés par la Société d'un investissement spécifique dont la performance et le rendement sont tracés par une classe de parts sociales spécifique. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter. En cas de déclaration de paiement par l'assemblée générale des associés de la totalité ou d'une partie du surplus des bénéfices sous forme de dividendes, ces dividendes seront versés aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sur une base proportionnelle au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent."

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: T. SONMEZ et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60016. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015731/503.

(130019025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Lanvi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.157.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme), with registered office at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 19116.

Here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A. is the sole shareholder of Lanvi S.à r.l. (the Shareholder), a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and having its principal establishment at De Lairesestraat 154, 1075 HL Amsterdam, The Netherlands, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117157, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 9, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1563 dated August 17, 2006 (the Company).

II. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Luxembourg, on January 3, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 752 dated March 31, 2012.

III. The Company's share capital is presently set at forty-nine million eighty thousand two hundred sixty-three euro and seventy cents (EUR 49,080,263.70) represented by two million three hundred eighty-eight thousand three hundred thirty-four (2,388,334) shares in registered form with a nominal value of twenty euro and fifty-five cents (EUR 20.55) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of convening notices.

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred ninety-one thousand two hundred fifty euros and fifty cents (EUR 1,791,250.50) in order to bring it from its present amount of forty-nine million eighty thousand two hundred sixty-three euro and seventy cents (EUR 49,080,263.70) to forty-seven million two hundred eighty-nine thousand thirteen euro and twenty cents (EUR 47,289,013.20) by way of the reduction of the nominal value of the existing shares of the Company from twenty euro and fifty-five cents (EUR 20.55) to nineteen euro and eighty cents (EUR 19.80) per share.

3. Amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company in order to reflect the decision taken under item 2. above.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Vistra (Luxembourg) S.a r.l., each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes.

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to waive the convening notice, considering itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred ninety-one thousand two hundred fifty euros and fifty cents (EUR 1,791,250.50) in order to bring it from its present amount of forty-nine million eighty thousand two hundred sixty-three euro and seventy cents (EUR 49,080,263.70) to forty-seven million two hundred eighty-nine thousand thirteen euro and twenty cents (EUR 47,289,013.20) by way of the

reduction of the nominal value of the existing shares of the Company from twenty euro and fifty-five cents (EUR 20.55) to nineteen euro and eighty cents (EUR 19.80) per share.

As a consequence of the above capital reduction the aggregate amount one million seven hundred ninety-one thousand two hundred fifty euros and fifty cents (EUR 1,791,250.50) shall be paid in cash to the Shareholder (the Shareholder Payment Amount).

The Shareholder resolves to authorize and empower any manager of the Company, acting individually, to proceed, on behalf of the Company, with the payment of the Shareholder Payment Amount to the account of the Shareholder or any other account as directed by the Shareholder and notified from time to time by the Shareholder to the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles which will henceforth have the following wording:

" 5.1. The Company's corporate capital is set at forty-seven million two hundred eighty-nine thousand thirteen euro and twenty cents (EUR 47,289,013.20) represented by two million three hundred eighty-eight thousand three hundred thirty-four (2,388,334) shares in registered form having a nominal value of nineteen euro and eighty cents (EUR 19.80) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

ABN AMRO BANK (Luxembourg) S.A., une société anonyme à Luxembourg, avec siège social au 46, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 19.116.

Ici représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A. est l'associé unique de Lanvi S.à r.l. (l'Associé), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et son principal établissement à De Lairesestraat 154, 1075 HL Amsterdam, Pays-Bas immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.157, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1563 du 17 août 2006 (la Société).

II. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire Maître Francis Kessler, résidant à Luxembourg le 3 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 752 du 31 mars 2012.

III. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quarante-neuf millions quatre-vingts mille deux cent soixante-trois euros et soixante-dix centimes (EUR 49.080.263,70) représenté par deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-quatre (2.388.334) parts sociales parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt euro et cinquante-cinq centimes (EUR 20,55) chacune.

V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant d'un million sept cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante euros et cinquante centimes (EUR 1.791.250,50) afin de le porter de son montant actuel de quarante-neuf millions quatre-vingts mille deux cent soixante-trois euros et soixante-dix centimes (EUR 49.080.263,70) à quarante-sept millions deux cent quatre-vingt-neuf mille treize euros et vingt centimes (EUR 47.289.013,20) en réduisant la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société de vingt euros et cinquante-cinq centimes (EUR 20,55) à dix-neuf euros et quatre-vingts centimes (EUR 19,80) par part sociale.

3. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter la décision prise au point 2. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

La partie comparante, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de renoncer à la formalité de convocation, se considérant comme dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé décide de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million sept cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante euros et cinquante centimes (EUR 1.791.250,50) afin de le porter de son montant actuel quarante-neuf millions quatre-vingts mille deux cent soixante-trois euros et soixante-dix centimes (EUR 49.080.263,70) à quarante-sept millions deux cent quatre-vingt-neuf mille treize euros et vingt centimes (EUR 47.289.013,20) en réduisant la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société de vingt euros et cinquante-cinq centimes (EUR 20,55) à dix-neuf euros et quatre-vingts centimes (EUR 19,80) par part sociale.

En conséquence de la réduction de capital ci-dessus, le montant total d'un montant d'un million sept cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante euros et cinquante centimes (EUR 1.791.250,50) sera payé à l'Associé en numéraire (le Montant Dû à l'Associé).

L'Associé décide de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société au paiement du Montant Dû à l'Associé sur le compte bancaire de l'Associé ou tout autre compte indiqué par l'Associé et notifié de temps à autre par l'Associé à la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-sept millions deux cent quatre-vingt-neuf mille treize euros et vingt centimes (EUR 47.289.013,20) représenté par deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-quatre (2.388.334) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de dix-neuf euros et quatre-vingts centimes (EUR 19,80) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société à raison du présent acte s'élèvent environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 janvier 2013. Relation: EAC/2013/610. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015800/164.

(130018402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

**Maycoso S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Maycoso, May Controls Solutions).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 150.871.

L'an deux mille treize, le quatorze janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «MAYCOSO, MAY CONTROLS SOLUTIONS S.A.», ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 1^{er} mars 2010 sous le numéro 439, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 16 mai 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 26 juillet 2012 sous le numéro 1862.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur David GOFFLOT, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Benoit LOCKMAN, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Le président déclare et prie le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les associés présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il ressort de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut statuer valablement sur les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués. Ils déclarent par ailleurs avoir pris connaissance de l'ordre du jour préalablement communiqué.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Démission des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes et décharge;
2. Transférer le siège de la société à L-1449 Luxembourg, au 32, rue de l'Eau;
3. Modification de la forme juridique de la société, d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée; modification de la dénomination sociale;
4. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 18.400.-par remboursement à un associé, Madame Sundhevy OUMDEBRAND.
5. Refonte subséquente des statuts;
6. Nomination de Monsieur Thierry DUHR en qualité de gérant unique;
7. Divers.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes avec effet au 1^{er} janvier 2013:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuels Monsieur Gérard DEBRAND, Monsieur Thierry DUHR et Madame Sundhevy OUM-DEBRAND GOÏOT; de l'administrateur-délégué, Madame Sundhevy OUMDEBRAND GOÏOT et du commissaire aux comptes, Monsieur Joeri STEEMAN, et de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau, au L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transformer la forme juridique de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée sans changement de sa personnalité juridique.

Quatrième résolution

Les associés décident de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 18.400,- (dix-huit mille quatre cents euros) pour être porté de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) à EUR 12.600,- (douze mille six cents euros) par l'annulation de 18.400 (dix-huit mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (une euro) chacune, détenues par un des associés, Madame Sundhevy OUM-DEBRAND, employée privée, née à Phnom-Penh, le 27 septembre 1971, demeurant à 104, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg.

Les associés décident de rembourser l'associé, Madame Sundhevy OUMDEBRAND, à concurrence d'un montant de EUR 18.400,- (dix-huit mille quatre cents euros).

Ce remboursement est soumis aux dispositions de l'article 69(2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les douze mille six cents (12.600) parts sociales de la société sont dès lors attribuées comme suit:

- | | |
|--|-------|
| 1. Monsieur Thierry DUHR, né le 19 juin 1960 à Longeville-Les-Metz (France), demeurant au 95A, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg huit mille quatre cents parts sociales | 8.400 |
| 2. Madame Sundhevy OUM-DEBRAND, née à Phnom-Penh, le 27 septembre 1971, demeurant à 104, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg, quatre mille deux cents parts sociales | 4.200 |

Les réserves demeurent intactes, de même que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société à responsabilité limitée poursuivra les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

La transformation se fait sur base du bilan arrêté au 31 décembre 2012, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier la dénomination sociale en «MAYCOSO S.à r.l.», et décident d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital social

Art. 1^{er}. Il est constitué par les comparants entre les détenteurs actuels des parts sociales créées ci-dessous et tous ceux qui pourront par la suite en devenir détenteurs, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et peut s'intéresser, de quelque manière que ce soit, à toutes activités économiques ayant un but similaire au sien et prendre notamment tous intérêts et toutes participations dans toute entreprise ou société.

Elle pourra valablement faire toutes opérations commerciales, industrielles, pouvant se rapporter directement ou indirectement à son objet principal, ou qui pourraient en faciliter la réalisation ou le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut établir des succursales ou fonder des filiales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion totale ou partielle, de souscription, de participation financière, de cession de prêt ou de toute autre manière dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ayant des activités similaires ou connexes aux siennes.

Art. 3. La Société prend la dénomination "MAYCOSO S.à r.l."

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg par une décision de ses associés. La Société peut établir des agences ou succursales à tous autres endroits tant au Grand-duché qu'à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (12.600.EUR) représenté par DOUZE MILLE SIX CENTS (12.600) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.-EUR) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et des bénéfices de la Société, proportionnellement au nombre de parts.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Elles pourront être cédées à des non-associés uniquement avec le consentement de l'assemblée générale des associés, qui représente au moins les trois quarts du capital social.

Administration - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, associés ou non, nommés par la majorité des associés représentant la majorité absolue des parts sociales, sans limitation de la durée de leur mandat.

Si cette majorité n'est pas obtenue, la décision est prise sur seconde consultation à la majorité simple des votes émis, quel que soit le nombre de votants.

Les gérants sont révoqués aux mêmes conditions de majorité. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé pourra participer aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales en sa possession.

Chaque associé possède un nombre de voix égal au nombre de parts sociales détenues ou représentées; chaque associé pourra être valablement représenté dans les assemblées par le porteur d'une procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives concernant une modification des statuts devront être prises par une majorité des associés qui représentent les trois quarts du capital social.

Année Sociale - Distribution des bénéfices

Art. 12. L'exercice social commence chaque année au premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Chaque année, lors de la clôture de l'exercice social, les comptes de la Société sont clôturés et le conseil de gérance établit les comptes de la Société conformément aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 14. Chaque associé pourra obtenir des informations sur l'inventaire et le bilan au siège de la Société.

Art. 15. Tout excédent favorable du bilan, après déduction des charges sociales, dépréciations et amortissements réputés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la Société.

Après l'affectation à la réserve légale, le solde sera à la disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. La Société ne pourra être dissoute par le décès, la suspension, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Ni les créanciers, ni les bénéficiaires ou héritiers d'un associé ne pourront pour quel motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens ou les documents de la Société, ni interférer de quelque manière que ce soit dans les actes de gestion; pour pouvoir exercer leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs des derniers bilans et inventaires de la Société.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation se fera par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou autres, désignés par les associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.»

Sixième résolution

Les associés décident de nommer en tant que gérant unique pour une durée illimitée:

- Monsieur Thierry DUHR, né à Longeville-Les-Metz (France) le 19 juin 1960, demeurant à L-2143 Luxembourg au 95A, rue Laurent Ménager.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité soumise à un contrôle quelconque dont la Société présentement fondée serait soumise, celle-ci doit être en possession d'une autorisation en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.600.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. GOFFLOT, A. SIEBENALER, B. LOCKMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2013. Relation: LAC/2012/3279. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015865/159.

(130018927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Multi-Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.816.

L'an deux mille douze, le trente et un octobre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "MULTI-PROJECTS S.A.", établie et ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte de Maître Emile SCHLESER de Luxembourg, en date du 23 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 824 du 28 septembre 2001, dont les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte du notaire Maître Roger ARRENSDORFF alors de résidence à Mondorf-les-Bains du 16 mars 2010, publié au dit Mémorial, Numéro 1225 du 11 juin 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80.816,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Patricia HENRY, Senior Accountant, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Frédérique Mary, Secrétaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roland CIMOLINO, Director, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour unique:

Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement. Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence l'article 3 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, l'acquisition de tous titres par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tout concours, prêt, avance ou garantie, enfin toute activité et toute opération généralement quelconque se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toute opération commerciale, technique, administrative ou financière en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits de manière à en faciliter l'accomplissement." Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: HENRY, MARY, CIMOLINO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 novembre 2012. Relation: LAC/2012/51555. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015885/53.

(130019053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Faccio International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.227.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 08 janvier 2013 que Monsieur Aronne Faccio, demeurant au 321, Xing Ping 3rd Road, 314200 Zhejiang, Chine, a transféré ses 500 parts sociales de la société à la société Yaluo Holding Limited, ayant son siège au 3905 Two Exchange Square 8, Connaught Place, Central, Hong Kong.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.02.2013.

FACCIO INTERNATIONAL S.A.R.L.

Aronne Faccio

Gérant

Référence de publication: 2013019886/16.

(130023915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Marlow UK S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 65.763.

L'adresse professionnelle des gérants de catégorie A, Sandra Atkinson et Mark Donnelly, a changé et se trouve désormais à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013020065/12.

(130023564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Megafit S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Megafit SA).**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.282.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 février 2013.

Référence de publication: 2013020096/11.

(130023819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

PWC TASC S.à r.l., PricewaterhouseCoopers Training Administration Service Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.509.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020159/10.

(130023778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.
